



KPMG Audit

224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International  
29 rue du Pont  
CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine  
France

# Latécoère S.A.

***Rapport des commissaires aux comptes sur  
l'autorisation d'attribution d'actions gratuites  
existantes ou à émettre***

Assemblée générale mixte du 14 mai 2018 - Résolution n° 22

Latécoère S.A.

135, rue de Périole - 31500 Toulouse

*Ce rapport contient 2 pages*

Référence : MD - 182.059 RAAAG



KPMG Audit  
224 rue Carmin  
CS 17610  
31676 Labège Cedex  
France



Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International  
29 rue du Pont  
CS 20070  
92578 Neuilly-sur-Seine  
France

## Latécoère S.A.

Siège social : 135, rue de Périole - 31500 Toulouse  
Capital social : € 189.489.904

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 14 mai 2018 - Résolution n° 22

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société et des sociétés qui lui sont liées, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer. Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra représenter plus de 3,5 % du capital de la société au jour de la décision d'attribution.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Labège, le 23 avril 2018

Neuilly-sur-Seine, le 23 avril 2018

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton International

Michel Dedieu  
Associé

Pascal Leclerc  
Associé